



Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

Groupe Partouche annonce que le directoire, réuni le 11 septembre, a décidé de procéder à l'annulation de 54 526 actions auto-détenues, soit 0,56 % du capital social, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte du 06 avril 2016 aux termes de ses 6^{ème} et 10^{ème} résolutions.

A la suite de cette annulation, Groupe Partouche détient 1 917 de ses propres actions (hors contrat de liquidité), soit 0,02 % du capital après réduction.

Le capital social s'élève à 192 540 680 euros et est divisé en 9 627 034 actions d'une valeur nominale de 20 euros. Le nombre total des droits de vote, compte tenu des 1917 actions auto-détenues, est de 9 625 117.

Ainsi, Financière Partouche SA, actionnaire majoritaire de Groupe Partouche, détient à ce jour 6 433 585 actions représentant 66,84 % du capital social et 66,83 % des droits de vote exerçables.

Fondé en 1973, le Groupe Partouche a su se développer afin de devenir un leader européen dans son secteur d'activité. Coté en Bourse, il exploite des casinos, des hôtels, des restaurants, des centres thermaux et des golfs. Le Groupe exploite 43 casinos et emploie près de 4 500 collaborateurs. Il est reconnu pour ses innovations et ses expérimentations des jeux de demain, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec confiance en visant le renforcement de son leadership et la poursuite de la progression de sa rentabilité. Introduit en bourse en 1995, Groupe Partouche est coté sur Euronext Paris, compartiment B. ISIN : FR0000053548 - Reuters : PARP.PA - Bloomberg : PARP:FP



INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com